



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique agricole

Question écrite n° 16247

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avis du Conseil économique et social portant sur l'avant-projet de loi d'orientation agricole. Il estime en effet que l'avant-projet de loi ne comporte pas de mesures d'envergure permettant une véritable modernisation des entreprises agricoles, et qu'il n'apporte pas de réponses claires, durables et porteuses d'avenir en la matière. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre à nos entreprises agricoles de faire face au défi du renouvellement de nos générations.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation agricole apporte une réponse à tous ceux qui souhaitent un nouveau contrat entre les agriculteurs et la société. Il reconnaît la dimension multifonctionnelle de l'agriculture qui, au-delà de l'acte de produire, peut aussi contribuer aux équilibres naturels. Le projet souligne par ailleurs la nécessité d'un rééquilibrage à la fois territorial et social. Il veut, enfin, substituer une gestion contractualisée à une gestion administrative et un peu aveugle des aides publiques. Mais l'objectif premier demeure la présence d'une agriculture active sur tout le territoire. A ce titre, l'installation des jeunes est au coeur du dispositif. Car il s'agit de maintenir des installations sur tout le territoire et d'encourager le maintien d'exploitations de taille raisonnable, facilement transmissibles.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16247

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3526

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4265